NOTE DE SYNTHÈSE

COMMUNE DE PACÉ

Pacé, **deuxième plus grande** commune de Rennes Métropole après Rennes en terme de superficie, elle est située au nord-ouest de celle-ci. Avec une densité avoisinant les **340 habitants au km²**, Pacé est un pôle urbain structurant. Connue pour son attrait commercial, elle possède néanmoins un héritage agricole encore bien marquant.

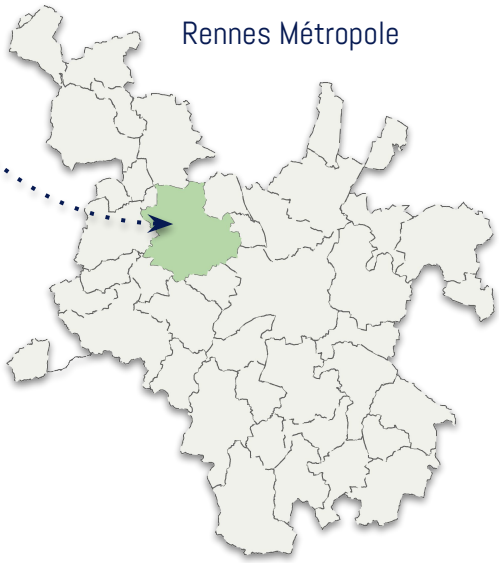

Diagnostic du territoire

Etalement urbain : **une artificialisation extrême**

+ **10 000** habitants entre **1962** et **2016**

Mobilité : **la voiture reine**

94% des ménages possèdent au moins **1** voiture

Agriculture : **un Pacé important**

63% de la surface communale sont des espaces **agricoles**

Milieu aquatique : **la présence de la Flume**

180 ha classés en **zone humide**

Face au changement climatique Pacé s'ouvre vers l'adoption de différents plans comme le **plan climat - économies d'énergies** (2009) ou encore l'**Agenda 21** (2013). En effet, ce pôle doit faire face à de nombreuses vulnérabilités et doit donc saisir toutes les opportunités qui s'offre à elle. La commune de Pacé possède de nombreux leviers pour enrayer les effets du changement climatique où la voiture est reine et où l'artificialisation grandit. Malgré cela de nombreuses initiatives existent et émergent particulièrement dans le domaine associatif.

Vulnérabilités

La commune de Pacé est un territoire vulnérable et doit répondre à plusieurs enjeux et défis pour faire face au changement climatique à venir. Le territoire est relativement sujet aux **aléas environnementaux** (inondations, sécheresses), **impactant les habitudes et la santé des populations**, de même que la **nature physique de l'environnement**. En tant que pôle urbain structurant de la Métropole, Pacé attire de plus en plus les populations. Par sa proximité immédiate avec la ville centre, le territoire devra **anticiper une croissance démographique** et des **flux migratoires** sans précédents. C'est la raison pour laquelle, une offre conséquente en logement et en équipement est nécessaire afin de conserver un caractère viable, tout en prenant en compte le développement durable dans l'aménagement. Par ailleurs, cette **urbanisation** doit être **stratégique** afin de ne plus subir l'artificialisation brutale des années 1990. Les Pacéens ont tendance à privilégier les **mobilités individuelles et consommatrices d' énergies fossiles**. La commune, actrice secondaire de la mobilité collective ne peut pas agir directement sur les transports en commun et correspondre à la demande.

BALIAN Anaïs (ER PUR) ~ BASTH Axel (MOUI) ~ DEZANNEAU Charlotte (SIGAT) ~ DUMAS Romain (ACT) ~ MARQUIS Marie (AUDIT) ~ PEREZ Marion (SIGAT) ~ PUREN Jean-Baptiste (AUDIT) ~ TEMPLE Valentine (IN SITU) ~ YOBOM Nassir (DYSATER)

S'adapter au changement climatique

Les **températures** sont extrêmes notamment l'été et les phénomènes climatiques sont plus intenses. Pacé connaît des **inondations destructrices** et des **sécheresses violentes**. Les milieux aquatiques sont fragilisés (pollution, perte de biodiversité, etc). L'**étalement urbain** ne cesse pas et grignote les terres agricoles. Les agriculteurs multiplient l'utilisation des produits phytosanitaires et entrent dans une logique de **production intensive** pour faire face à une pression économique forte. La **voiture** est le moyen de locomotion toujours privilégié.

Le climat change et la température augmente mais la commune a su **s'adapter à cette variabilité**. Les inondations sont anticipées et une réflexion a été mise en place afin de s'adapter à vivre conjointement avec les risques. La pollution est mieux contrôlée et des mesures ont été prises afin de la limiter. Pacé a entrepris un **renouvellement urbain** et un début de **végétalisation** des espaces urbains. Ceci est accompagné par une **nouvelle pédagogie** envers les citoyens afin de les soutenir dans leur changement.

L'**agriculture** a évolué en faveur d'un **modèle plus durable** afin de consommer local malgré la présence de production toujours aussi intensive. La qualité de vie de la population s'améliore.

Les citoyens sont acteurs à part entière du fonctionnement de la commune. L'**éducation** et la **sensibilisation** aux aspects environnementaux sont omniprésentes. Les phénomènes climatiques ont bien évolué mais la population a su **accepter les inondations**. Les abords de la Flume sont des aires de détente et de fraîcheur. L'étalement urbain a été conscrit et la commune a privilégié le renouvellement de l'existant. Les mobilités se sont responsabilisées vers des **modes doux ou communautaires**. L'économie entière se tourne vers le centre de Pacé et l'agriculture se tourne vers une **production biologique locale**.

Récit politique

Urgence écologique

→ Prise de conscience indispensable
→ Urbanisation massive
→ Activité polluante

Opportunités

→ Hausse démographique
→ Vitalité économique
→ Richesse agricole
→ Vie associative

Pédagogie

→ Assises municipales Citoyennes
→ Dialogue avec l'ensemble des citoyens (jeunes, âgés, actifs...)

Système collectif indispensable

BALIAN Anaïs (ER PUR) ~ BASTH Axel (MOUI) ~ DEZANNEAU Charlotte (SIGAT) ~ DUMAS Romain (ACT) ~ MARQUIS Marie (AUDIT) ~ PEREZ Marion (SIGAT) ~ PUREN Jean-Baptiste (AUDIT) ~ TEMPLE Valentine (IN SITU) ~ YOBOM Nassir (DYSATER)